



PV COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS

Réunion du 30/11/2018 à 17 H 00

Président de séance : M. JACQUET Yves

**Présents : Mme CHABANCE Marie-Claude
M. CLOUVET Jean-Claude - GUERIN Patrick**

OBLIGATIONS DEPARTEMENTAL 1 ET DEPARTEMENTAL 2

Equipes en infraction au 30/11/2018

DEPARTEMENTAL 1

1^{ère} année d'infraction, interdiction de montée en division supérieure en fin de saison 2018-2019

Bourges Portugais As (2) → Manque une équipe de jeunes (U15, U17, U18, U19, U14F ou U18F)
(Les deux équipes à 11 en championnat étant pour l'obligation de l'équipe évoluant en R1)

Lury Méreau USA → Manque une équipe de jeunes (U15, U17, U18, U19, U14F ou U18F)

Mehun S/Y OL → Manque une équipe de jeunes (U15, U17, U18, U19, U14F ou U18F)

Santranges FC → Manque une équipe de jeunes (U15, U17, U18, U19, U14F ou U18F)

2^{ème} année d'infraction, interdiction de montée en division supérieure en fin de saison 2018-2019 et 2 mutations en moins saison 2018-2019

Néant

3^{ème} année d'infraction rétrogradation en division inférieure en fin de saison 2018-2019

Néant

DEPARTEMENTAL 2

1^{ère} année d'infraction, interdiction de montée en division supérieure en fin de saison 2018-2019

CA Guerchois → Manque un éducateur

2^{ème} année d'infraction, interdiction de montée en division supérieure en fin de saison 2018-2019 et 2 mutations en moins saison 2018-2019

Néant

3^{ème} année d'infraction rétrogradation en division inférieure en fin de saison 2018-2019

Néant